



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E60261

VALABLE JUSQU'AU 15/01/2027

ÉDITÉ LE

21/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 39 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 472 502 871

Siret : 472 502 871 00040

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3007578

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5814082004

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5814082004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : MIROUX SARL

240 RUE DU FAUBOURG D'ARRAS
ZONE B ET ZONE E
59000 LILLE

Téléphone : 03 20 08 84 25

Fax : /

Portable : 07 72 14 66 03

Site Internet : <http://www.miroux.net>

E-mail : secretariat@miroux.net

Responsabilité légale :

MIROUX GILLES GÉRANT

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² sans surpresseur Mention RGE	16/10/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	16/09/2026
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	16/09/2026
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	05/07/2023
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m ² Mention RGE	29/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	27/10/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	29/02/2024
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.